



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Suppression des concours d'entrée pour les Instituts d'études politiques

Question écrite n° 21001

Texte de la question

M. Jean-Marie Fiévet interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur la suppression des concours d'entrée pour les Instituts d'études politiques (IEP). En effet, Sciences Po Paris vient d'annoncer la suppression de son concours d'entrée afin de rendre l'accès à ses formations plus équitable pour assurer une meilleure diversité des profils. Les candidats seront désormais évalués grâce à une procédure d'admission sur dossier. Dès lors, il lui demande si ces modifications de recrutements seront les mêmes au sein des instituts d'études politiques en province par la suppression du concours et de quelle manière va évoluer la procédure d'admission sur Parcoursup.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Fiévet](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21001

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2019](#), page 6006

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)